

Image not found or type unknown



Puis je employer ma mère et la rémunérer en cesu?

Par **mimipitoone**, le **10/09/2008** à **23:35**

Je souhaite employer ma mère âgée de 60 ans, pour effectuer des travaux ménagers (8 heures par semaine) et garder mes enfants à la sortie de l'école.
Puis-je la rémunérer en CESU et aura t'elle droit à bénéficier à la couverture maladie de la sécu?
Merci de votre aide.